



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°59/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 12 mai 2026

Séance du 21 mai 2026

=====**~~20~~**=====

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Patricia BOCLÉ- BRIAND, Secrétaire de séance

====**~~20~~**=====

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 21 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**RÉGULARISATION DES BAUX EMPHYTÉOTIQUES ADMINISTRATIFS RELATIFS AUX
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES COMMUNALES**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Erick PIGNOL - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Peggy FAGOUR - M. Sullivan VIRGAL - Mme Cynthia Denise JACOB (Adjoints) - M. Antoine GOLD-DALG - M. Athanase MONDESIR - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Sarah HOSPICE - M. José CICERON - M. Raymond ROSEAU - Mme Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE - M. Jean-Luc EBION - Mme Audrey BERNADINE - Mme Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY LARCHER - Mme Marielle PIED - M. Edouard OURMIAH - Mme Sonia GROS-DESORMEAUX - M. Dominique HEJOAKA (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations : - M. Alain DÉDÉ à Mme Cynthia Denise JACOB
- Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND

Étaient absents (es) : - M. Jéo LOF
- M. Jordan AGNOLY
- Mme. Audrey CABRÉRA

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de valorisation du patrimoine communal, la Ville du Saint-Esprit a engagé depuis 2018 un programme de développement de centrales photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux.

Par délibération du 05 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé le principe de conclusion de baux emphytéotiques administratifs avec la société ELECSOL GUYANE 1 pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur différentes toitures communales.

Une délibération complémentaire du 17 octobre 2019 est ensuite venue adapter certaines dispositions financières du projet afin de tenir compte des contraintes techniques et économiques rencontrées sur certains sites.

Depuis cette période, le projet a connu plusieurs phases de mise en œuvre opérationnelle, incluant notamment les études techniques, les démarches administratives, les travaux préparatoires sur certaines toitures, les raccordements ainsi que la mise en exploitation progressive de certaines centrales photovoltaïques.

La finalisation des actes définitifs de baux emphytéotiques administratifs nécessite toutefois aujourd'hui une actualisation et une harmonisation juridique des documents afin de tenir compte des évolutions techniques intervenues depuis le lancement du projet et des caractéristiques techniques des installations après mises en exploitation effectives.

La présente délibération vise ainsi à permettre la régularisation individualisée des conventions par bâtiment ou installation concernée, par la rédaction en interne des actes définitifs, leur établissement en la forme administrative et leur publication au service de la publicité foncière.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET TROIS ABSTENTIONS (M. OURMIAH EDOUARD, M. HÉJOAKA DOMINIQUE, Mme GROS-DÉSORMEAUX SONIA) :

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'authentification des baux emphytéotiques administratifs et à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.
2. **DÉSIGNE** le Premier Adjoint afin de signer les baux emphytéotiques administratifs au nom et pour le compte de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h38. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **21 mai 2026**



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLÉ-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le



Fred Michel **TIRAULT**